



TERRITOIRE THIONVILLE

MAISON DU DEPARTEMENT 1 avenue Gabriel Lippmann 5797 YUTZ Tél. 03 56 42 02 20 bpcg-thionville@moselle.fr

TERRITOIRE METZ-ORNE

DIRECTION DE LA SOLIDARITE 28-30 avenue Malraux 57000 METZ Tél. 03 87 56 31 62 bpcg-metz-orne@moselle.fr

TERRITOIRE FORBACH/ SAINT-AVOLD

MAISON DU DEPARTEMENT 16 rue du Lac 57500 SAINT-AVOLD Tél. 03 87 37 95 06 bpcg-forbach-stavold@moselle.fr

TERRITOIRE SARREBOURG / CHÂTEAU-SALINS

CENTRE MOSELLE SOLIDARITES 1 rue Michèle Morgan 57400 SARREBOURG Tél. 03 87 25 35 44

bpcg-sarrebourg-chateausalins@moselle.fr

TERRITOIRE SARREGUEMINES / BITCHE

MAISON DU DEPARTEMENT 51 rue du Bac 57200 SARREGUEMINES Tél. 03 87 21 53 63

bpcg-sarreguemines-bitche@moselle.fr



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

Bureaux situés au 28/30 avenue André Malraux • METZ

Téléphone: 03 87 56 31 51







BUREAU DE LA PRÉVENTION ET DE LA COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Accompagner les personnes âgées en situation complexe

Fédérer les acteurs de l'action gérontologique autour du parcours de vie de la personne













Les Responsables de Prévention et Coordination Gérontologique et les Référents Parcours Personnes Agées effectuent les MISSIONS suivantes :

ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS VIVANT À DOMICILE EN SITUATION DE PARCOURS COMPLEXE :

- Évaluation multidimensionnelle à l'aide d'outils standardisés
- Suivi spécifique intensif et au long cours
- Organisation du soutien à domicile
- Accès aux droits en collaboration avec les services concernés
- Coordination des professionnels impliqués

DRESSER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL:

- Identifier les partenaires médico-sociaux, sociaux et sanitaires
- Repérer les problématiques de la dépendance
- Analyser les dysfonctionnements

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE:

- Identifier les ruptures de parcours de « soins »
- Soutenir les démarches et les actions innovantes
- Informer sur les aides financières mobilisables

CONTRIBUER ET PARTICIPER À L'ANIMATION DU TERRITOIRE :

- Organiser les Rencontres Gérontologiques
- Partager les missions et l'actualité des acteurs locaux
- Optimiser l'articulation entre les différents partenaires
- Développer la coopération des professionnels

Dans quelle situation un professionnel peut solliciter l'accompagnement d'un référent parcours personnes âgées ?

> Pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui vivent à domicile et répondent aux 4 critères d'inclusion cumulatifs suivants :

1. PERTE D'AUTONOMIE FONCTIONNELLE

Exemples: Difficultés à se mouvoir, réaliser ses transferts, se nourrir, se laver, se vêtir, organiser son quotidien: effectuer ses courses, cuisiner, entretenir son linge, son logement, utiliser un transport...

2. PERTE D'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE

Exemples : Difficultés dans la gestion administrative et financière, à élaborer son projet de vie, à exprimer ses souhaits, ses aspirations et ses besoins

Non reconnaissance de ses incapacités

3. AIDES MÉDICO-SOCIALES ET/OU SOINS INSUFFISANTS OU INADAPTÉS ET/OU PERSONNE DANS LE REFUS

Hors dominante dans le champ de la psychiatrie, des soins palliatifs et de l'addiction

4. PERSONNE ISOLÉE OU EN PRESENCE D'UN ENTOURAGE AIDANT ÉPUISÉ OU OPPOSANT